

GROUPE ACTIONS PROJETS CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

SAMEDI 10 DÉCEMBRE A 10H00

COMPTE RENDU

Présents : ATTHAR Jean Jacques, CLER Magali, DELOBRE Florence, DOLLAT Claire, GAULTIER Karen, PERRET Guy, PLUVINET Pascal, COSTE Ludovic.

Absents : ROUMEZIN Linaëlle, LAMBERT Basile, LIONNET Yann

Ordre du jour :

1. Présentation de l'expérimentation du Groupe Actions Projets (GAP) climat et environnement.
2. Projets / Actions - état des lieux.
3. Réflexion sur l'organisation du GAP Climat.
4. Réflexion sur les 1er projets / actions à mener.

1. Présentation de l'expérimentation du Groupe Actions Projets climat et environnement

Le GAP doit permettre :

- aux habitants non élus au conseil municipal de s'impliquer dans la construction de projets d'intérêt général sur le changement climatique.
- de proposer et mettre en place des actions concrètes sur la commune.
- de faire appel à des personnes ressources extérieures à la commune (Arche Agglo, Sirtcom, associations...).

Ludovic COSTE, référent du GAP, assure le lien entre le GAP et le conseil municipal.
Les projets et actions seront soumis à l'approbation du conseil municipal.

2. Projets / Actions - état des lieux

* **Arche Agglo** : exerce des compétences sur l'ensemble de son territoire.

Notamment, sur le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés....

La communauté d'agglomération a mis en place un plan climat-air-énergie territorial (**PCAET**)

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.
Les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter.

Le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique...

Des exemples d'actions

Sur le transport et la mobilité : aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE), aménagements cyclables sur le territoire d'Arche Agglo.

Sur la biodiversité : gestion des milieux naturels sensibles (ENS), marathon de la biodiversité (aménager 16 mares et planter 16 km de haies à l'horizon 2024).

Sur les rivières : gestion de la Bouterne (limiter les crues, améliorer la qualité de l'eau, préserver la quantité d'eau et en améliorer le partage, restaurer et préserver les milieux aquatiques, sensibiliser).

La communauté d'agglomération s'engage pour un Territoire à Energie POSitive (TEPOS) – autonomie énergétique à l'horizon 2050.

Un territoire à énergie positive a pour ambition l'autonomie énergétique d'ici 2050.

Pour y parvenir, il s'agit de réduire au maximum les consommations d'énergie et de couvrir les besoins restants par la production d'énergie renouvelable.

Un territoire qui s'engage dans une démarche TEPOS ambitionne donc la production de 100% de ses consommations !

L'ambition Territoire à Énergie POSitive (TEPOS) est une démarche volontaire des territoires, qui s'articule avec le plan climat, puisqu'elle peut constituer le volet énergétique ambitieux du PCAET.

ARCHE Agglo s'est regroupée avec la Communauté de Communes Rhône-Crussol, dans une démarche Territoire à Énergie Positive.

Les deux territoires s'engagent ensemble dans leur transition énergétique, écologique, alimentaire...

4 axes de travail communs ont été identifiés :

- Urbanisme – Territoire durable,
- Alimentation et agriculture,
- Développement des énergies renouvelables,
- Déchets et économie circulaire,

Des exemples d'actions

Les défis familles : alimentation positive (consommer plus de produits locaux et bio), zéro déchet (faire évoluer les habitudes de consommation pour réduire les déchets), déclics (réduire sa consommation énergétique).

*** Commune de Chantemerle les Blés :**

Un tableau de bord énergétique de la commune (bâtiments communaux et éclairage public) a été effectué par le Service Public de l'Énergie dans la Drôme (SDED).

Ces travaux sont suivis par Patrick GUICHARD, 4ème adjoint et conseiller info énergie à l'ADIL.

Des exemples d'actions

Bâtiment : isolation des combles de l'école (bâtiment Jules Ferry) et de la mairie.

Éclairage public : rénovation avec un passage à l'éclairage LED.

Chauffage : réflexion en cours pour changer la chaudière au fioul de l'école.

La commune de Chantemerle-les-Blés, accompagnée techniquement par les services Rivières et Espaces naturels d'ARCHE Agglo, a souhaité initier la mise en place d'un projet de gestion d'une

zone humide, en amont de la route de tennis, dans laquelle plusieurs actions ont été menées par le service Rivières d'ARCHE Agglo (acquisitions foncières, aménagements de bassins écrêteur de crue, creusement de deux mares).

Des exemples d'actions

En 2023, les étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature de la MFR de Mondy vont effectuer un premier travail d'état des lieux, de diagnostic et d'élaboration d'un programme d'actions visant à préserver et à mettre en valeur cet espace naturel en concertation avec les élus et les techniciens référents.

La commune de Chantemerle les Blés s'est engagée dans la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) pour la mise aux normes du PLU par rapport aux dispositions de la loi Grenelle 2 et de la loi ALUR ; adaptation du zonage et des autres pièces du PLU aux dernières évolutions réglementaires et à l'évolution de la situation de la commune; la mise en comptabilité du PLU avec le SCOT.

Les participants demandent s'il est possible de mettre à disposition des habitants (sur le site internet) les documents concernant le diagnostic territorial (environnement et dynamique d'urbanisation) ?

Réponse du conseil municipal : les documents pourront être mis à disposition une fois que le PLU aura été approuvé par le conseil municipal.

3. Réflexion sur l'organisation du GAP climat et environnement.

Dans un premier temps, il est convenu de faire une réunion par mois pour réfléchir à l'organisation du GAP climat / environnement et sur les 1^{er} projets.

Ensuite, on pourra revoir le rythme des réunions plénières (travail en sous-groupe...).

Pour l'instant, la communication sera faite par mail (compte rendu, questionnaire...).

4. Réflexion sur les 1er projets / actions à mener.

1^{er} échange sur les projets / actions que les participants souhaitent mettre en place :

- végétalisation de la commune (plantation d'arbres dans le village : apporter de l'ombre et de la fraîcheur en été, plantation de haies sur des terrains des collectivités, mise en disposition d'espace pour le jardinage dans le village...).

- compostage individuel et/ou collectif : traitement des biodéchets, la loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024.

- présentation / information d'un intervenant extérieur pour les habitants intéressés par l'installation de panneaux photovoltaïques.

Un article a été publié sur le Dauphiné Libéré pour faire connaître le GAP climat et environnement aux habitants de Chantemerle les Blés (Merci à Georges VIGNON).

Tâches à effectuer :

- Jean Jacques propose de préparer un questionnaire pour connaître les thématiques qui intéresseraient les participants et permettre d'avoir une base de travail pour la prochaine réunion.

- Pascal propose d'imprimer une carte de la commune pour connaître le périmètre d'actions du GAP.

Prochaine réunion le mercredi 1^{er} février 2023 de 19h30 à 21h30 avec repas partagé (chacun apporte un plat, salé et/ou sucré, la commune offre les boissons)